Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_130-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_130

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Finances et Conseil de Gestion

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Accompagnement des projets d'investissement 2020 - Demande de subventions au Conseil départemental du Var

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Liliane BOYER pouvoir à Romain VACQUIER, Bernard CHILINI pouvoir à Marie-José MAUREL, Lisa CHAUVIN pouvoir à Sophie DUFOUR, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Olivier POMMERET pouvoir à Nathalie GONZALES, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Marie-Laure TORTOSA pouvoir à Cédric DUBOIS

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_130-DE

Par délibération n° C_2020_068 en date du 23 juillet 2020, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) a adopté son Budget Primitif pour l'année 2020, en cohérence avec son Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 adopté par le Conseil d'agglomération en date du 31 mars 2016.

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des projets d'investissement des communes et des EPCI mis en œuvre par le Conseil départemental du Var, DPVa souhaite valoriser plusieurs actions inscrites à son budget d'investissement 2020 dans les domaines :

- de la préservation des ressources naturelles - la gestion de l'eau et de l'assainissement (compétence transférée à l'agglomération depuis le 1er janvier 2020),
- du développement durable du territoire, dans le cadre de l'éducation, et de l'économie locale
- des voiries d'intérêt communautaire
- des infrastructures touristiques.

Domaines	Opérations	Coût (€ HT)	Subvention sollicitée : Taux et montant	
Eau et assainissement	Figanières - EU Parking du Pré de la Roque	153 690 €	40 %	61 476 €
Eau et assainissement	Figanières - AEP	27 460 €	40 %	10 984 €
Eau et assainissement	Draguignan - EU - renforcement bd Saint-Exupéry	100 000 €	40 %	40 000 €
Voiries d'intérêt communautaire	ZA de Callas – aménagement de l'accès depuis la RD	166 667 €	40 %	66 667 €
Voiries d'intérêt communautaire	Requalification ZA Pont de Lorgues (suite de la requalification de la ZA Saint-Hermentaire et du Boulevard Pompidou)	50 000 €	40 %	20 000 €
Développement durable des territoires	PCAET - Pépinière d'entreprise - espace de coworking	125 000 €	40 %	50 000 €
Développement durable des territoires	PCAET - Campus connecté - 3 ans	269 330 €	40 %	107 732 €
Infrastructures touristiques	Base de loisirs - Vidauban : investissement 2020 - Aire de jeux d'enfant (drainage) + parvis (création plateforme)	125 000 €	40 %	50 000 €
Infrastructures touristiques	Base de loisirs - Vidauban : reprise scène et gradins (inondations 2019)	53 490 €	40 %	21 396 €
Infrastructures touristiques	Vigne à Vélo : reprise du talus à Trans-en-Provence (inondations 2019)	179 890 €	40 %	71 956 €
	Total :	**1 250 527€**	**40 %**	**500 211 €**

Ces projets seront techniquement ajustés, in fine, avec les services du Conseil départemental du Var au regard des critères d'éligibilité et des hauteurs d'intervention (taux de financement).

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_130-DE

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les opérations soumises au Conseil départemental du Var pour éligibilité dans l'accompagnement des projets d'investissement au titre de l'année 2020,
- approuver les opérations soumises au Conseil départemental du Var pour éligibilité au soutien post-inondations de l'automne 2019,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 500 211 € auprès du Conseil départemental du Var,
- autoriser Monsieur le Président à signer tous documents en lien avec le traitement de ces dossiers,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 14/10/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.